

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 26 janvier 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE160298004**

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE160298004

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 21 décembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 11 janvier 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont constaté, comme c'était déjà le cas en 2012, que l'entreprise se retrouve en situation de monopole parce qu'elle détient des brevets sur la technologie utilisée.

Ils ont salué l'initiative du Service de négocier à la baisse (d'environ 5 %) le prix proposé par le seul soumissionnaire conforme. Ils ont aussi trouvé rassurant de constater que le Service avait contacté d'autres villes pour mesurer les prix obtenus par celles-ci pour le même type de travaux.

Les membres ont aussi bien compris qu'il fallait mesurer le nombre total de kilomètres de conduites auscultées en tenant compte que certaines conduites ont pu être auscultées plus d'une fois au cours des ans.

Ils ont aussi bien compris que le Service a pris des mesures pour diminuer les coûts totaux d'auscultation par kilomètre depuis le dernier contrat octroyé en 2012.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE160298004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.